

Date de convocation : 31/05/2018

Date d'affichage : 01/06/2018

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 82

Votants : 75 + 7 pouvoirs : M. MARET Jean-Paul à M. HAVARD René, M. GAINVILLE Norbert à M. PAUMIER Gilles, Mme RAILLOT Marinette à M. GILLÉ Patrice, M. PASQUIER Philippe à M. FAUVEL Denis, Mme ROQUIGNY Anne à M. AUGER Guy, Mme NIGER Chantal à M. HAUGUEL Martial, Mme DAS Blandine à Mme FRANCOIS Charline.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIIN 2018

L'an deux mil dix-huit le treize juin à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Longueville sur scie, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUPUY Caroline	A	LETELLIER Norbert	P
BARTHELEMY Isabelle	A	DURAME Sébastien	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BATAILLE Dominique	P	FAICT Joël	A	MALVAUT Claudine	P
BEAUCAMP Marie-France	A	FAUVEL Denis	P	MARET Jean-Paul	Pvr
BEAUDOIN Aurélie	E	FRANÇOIS Charline	P	MASSE Stéphane	P
BERANGER Éric	P	GAINVILLE Norbert	Pvr	MOREL Aline	P
BILLORE Jean-Yves	A	GIFFARD Christian	P	MORIN Michèle	A
BLOC Jean-François	P	GILLE Patrice	P	NIGER Chantal	Pvr
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	P	NOURRICHARD Gérard	P
BUREAUX Olivier	P	GUEROULT Jacques	P	PADÉ Bernard	P
CAHARD Christelle	P	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	Pvr
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	P	PAUMIER Gilles	P
CHANDELIER David	P	HAUGUEL Martial	P	PETIT Marc	P
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	P
CHEVALIER Daniel	P	HEDOU Lucette	P	PIT Claude	A
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	P
COLOMBEL Christophe	A	HÉRICHER Franck	P	POTEL Paul	S
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	A
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	P	RAILLOT Marinette	Pvr
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	P	RATIEVILLE Alain	P
CRESENT Christine	P	LAGNEL Jacques	P	RIBET Jacky	S
DALLE Jean-Christophe	P	LANGLOIS Jean-Pierre	P	ROGER François	P
DAS Blandine	Pvr	LE GALL Christine	S	ROLLAND Hervé	A
DECLERCQ Antoine	A	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	Pvr
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	P	TABESSE Jean Marie	P
DEPAROIS Jean-Michel	P	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	S
DEPREAUX Alain	P	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DEPREZ Jacques	P	LEMOINE Séverine	A	VEGAS Robert	E
DUBOSC Emmanuel	P	LEROND Éric	A	VOLLET Jacques	P
DUBUS Fabrice	P	LEROY Christophe	S		
DUCLOS Jean-François	P	LESUEUR Claudine	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

Madame Charline FRANCOIS est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président présente, au nom de tout le Conseil Communautaire, ses condoléances à la Commune de Bacqueville en Caux, suite au décès de Madame Jacqueline LORPHELIN, 1^{ère} adjointe de la Commune.

20180601-Ajout de trois points à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Pacific vapeur aux journées du patrimoine – tarif des billets
- SPA Dieppe – renouvellement de la convention et subvention
- conventions pour les transports scolaires – Bray Eawy et les Grandes Ventes

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 16.04.2018 est approuvé à l'unanimité.

Informations du Président

Appels à projet

Compagnie des archers Luneray	Aménagement du pas de tir poteau en fer	500,00 €
Royville rando	10 ^{ème} anniversaire 2 jours de rando en Touraine val de Loire	1 500,00 €

Manifestations annuelles

Hand Ball club Auffay Tôtes	750,00 €
Course des vergers (10 ans) Challenge de la Varenne	250,00 €
1 ^{ère} Randonnée des Moulins Cyclo sportive VTT ASAS	450,00 €

-Marchés attribués

Transport ALSH : en attente résultat analyse

Projet de territoire : en attente entretien

-Etudes de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'accord cadre de conception et de maîtrise, mission a été confiée pour faisabilité ou esquisse :

- restructuration et agrandissement piscine
- parking de bus au collège de Longueville
- réaménagement des tennis à Sainte Foy
- révision du PLU de Val de Saane
- accès zone d'activité de Bacqueville en Caux sur route de Dieppe
- assistance pour défense incendie
- extension de la déchèterie de Vassonville
- réaménagement de la ZA de Tôtes
- marché de voirie investissement
- marché de voirie fonctionnement

URBANISME

Révision du PLU de la commune de Longueil - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

DOSSIER REPORTE

20180602-Instauration du Droit de Prémption Urbain sur les zones U et AU du PLU de la commune d'Ouille la Rivière

Présenté par François ROGER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22, 15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants ;

Vu la délibération du 12 juin 2017 emportant compétence du Plan Local d'Urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales ;

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil communautaire de Terroir de Caux en date du 28 septembre 2017 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'Ouille la Rivière d'instaurer un droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement ; Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

- D'instituer un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme. Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au PLU conformément à l'article R.151-52 7° du code de l'urbanisme ;
- De déléguer le droit de préemption urbain sur les habitations et les commerces à la commune d'Ouille la Rivière,

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

CULTURE

20180603-Enseignement artistique – Tarifs

M. Paumier indique que la commission a travaillé sur les tarifs de l'enseignement artistique.

Le SYDEMPAD enseigne la musique, le théâtre et la danse.

Il a donc fallu comparer avec les tarifs des structures au sein de notre territoire, et harmoniser les tarifs qui étaient pratiqués sur nos structures.

La commission vous propose donc de fixer les tarifs au SYDEMPAD comme suit :

Les cours :		Pour la rentrée 2018/2019 A la charge des familles	Part élève 790€ à ce jour.
Musique	atelier découverte et monde sonore	150€	
Musique	Cours instruments « cursus » ou « parcours personnalisé » hors cursus.	300€ pour les moins de 26 ans. 450€ pour les plus de 26 ans.	
Danse	initiation	190€	Ecole de danse de Luneray 192€ /an (59€ le tri. +5€ d'adhésion au club des jeunes et 10€ pour les costumes)
Danse	Cursus et hors cursus	300€ pour les moins de 26 ans. 450€ pour les plus de 26 ans.	
Théâtre	initiation	150€	
Théâtre	Cursus et hors cursus	300€ pour les moins de 26 ans. 450€ pour les plus de 26 ans.	

Le surcout de cette uniformisation peut être estimé entre 15.000 € à 25.000 €.

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à la majorité – 1 contre, 1 abstention.

20180604-Ecole de Musique de Luneray – subvention complémentaire dans le cadre de l'uniformisation des tarifs de l'enseignement artistique

La participation des familles à l'école de Musique de Luneray est de 465€. La différence avec une cotisation au SYDEMPAD pour un cours d'instrument est 165€ (465-300).

Considérant que l'école de musique de Luneray dispense des cours pour 103 élèves en cours d'instrument de notre territoire, une subvention supplémentaire de (165€x103€) de 17000 € pour les cours d'instruments pourrait leur être attribuée (pour rappel subvention annuelle de 45.000 €).

En contrepartie, l'association de l'école de musique de Luneray doit s'engager à facturer une cotisation de 300€ pour les moins de 26 ans.

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à la majorité, 1 contre 1 abstention, pour attribuer une subvention supplémentaire de 17.000 € à l'école de musique de Luneray.

ENVIRONNEMENT

20180605-Actions compostage et jardinage durable avec le SMITVAD – convention et tarif des composteurs

Martial HAUGUEL expose que dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), une convention doit intervenir avec le SMITVAD pour l'action compostage notamment.

Actuellement, les tarifs sont les suivants : 600 l : 25 € (achat 34 €) 300 l : 15 € (achat 20 €)

La commission propose donc les tarifs suivants : 600 l : 25 € 300 l : 15 €

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité pour ces tarifs et autorisent Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le SMIVAD.

A la demande de Monsieur HAUGUEL, les membres présents décident à l'unanimité de terminer les stocks de composteurs en plastique et de poursuivre cette action avec des composteurs en bois.

GEMAPI

20180606-Transfert de l'ouvrage hydraulique en amont de la ZA de Luneray au Syndicat des Bassins Versants du Dun et de la Veules

Michel COQUATRIX expose que la Communauté de Communes Terroir de Caux a aménagé un ouvrage de gestion des eaux de ruissellement pour protéger la zone d'activités de Luneray contre les inondations. Cet ouvrage de type bassin de stockage en deux parties d'une capacité de 3066 m³ repose sur la parcelle AD 412 commune de Luneray.

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules propose de reprendre la gestion de cet ouvrage. Ce transfert au profit du Syndicat implique :

- Un transfert en pleine propriété et à titre gratuit de la parcelle AD 142 sur laquelle repose l'ouvrage, les frais inhérents à cette cession seront à la charge de la Communauté de Communes,
- Une transmission de tous les documents de conception, de suivi de réalisation de l'ouvrage, les études géotechniques et l'arrêté d'autorisation au titre du Code de l'Environnement ainsi qu'un plan de récolement comprenant les cotes de l'ouvrage et des organes hydrauliques.

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

20180607-Délégués au syndicat de Bassins Versants Saône Vienne Scie

A la demande de la commune de Notre Dame du Parc, le conseil communautaire, à l'unanimité, nomme délégués aux Syndicat de Bassins Versants Saane Vienne Scie :

Titulaire : Claudine MALVAUT (en remplacement de Bastien VIDAL)

Suppléante : Vanessa BRUEGGHE (en remplacement de Laurent HERELLE)

20180608-Participation aux syndicats de Bassins Versants

La participation de notre communauté de communes aux Syndicat des bassins versants s'établit comme suit :

-Clères Montville : 1617 €.

-Saône Vienne Scie : 448 785 €

-Dun Veules : 73 546.56 €

-Austreberthe Saffimbec : 995.28 €

-Arques : 25 349 €

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité.

ECONOMIE

20180609-Terroir de Caux Initiative – subvention

Christian SURONNE rappelle que l'association Terroir de Caux Initiative est très souvent sollicitée.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est 21000 € de versé et d'autres dossiers sont en demande.

Il est proposé d'allouer une aide complémentaire de 20.000 € à Terroir de Caux Initiative pour renforcer le développement des prêts d'honneur.

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

FINANCES

20180610-Subvention AVIM

René HAVARD expose que la communauté de communes Varenne et Scie allouait une subvention de 250 € à l'association d'aides aux victimes « AVIM » de Dieppe (aide aux victimes, informations, médiations).

L'association propose une écoute, une information concernant les droits et devoirs, une orientation si nécessaire, de façon confidentielle et gratuite.

Elle s'adresse à ceux qui ont été victime de cambriolage, accident, vol, escroquerie, violences morales ou physiques, ..., aux personnes préoccupées par une difficulté d'ordre familial, financier, social, juridique, pénal.

Sur proposition de la Commission Finances, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité d'allouer une subvention à AVIM de 500 €

18h29 Arrivée Michel PILLON

18H30 Arrivée François POINTEL

20180611-Subventions aux collèges – modification

Lors du précédent conseil communautaire, nous avons fixé les subventions aux collèges.

	UNSS	Transports UNSS	FSE	COLLEGE	Bibliothèque	Déplacements piscine	Subv Asso	TOTAL COLLEGE	Cumul
Auffay	5000		3000	7460 (sorties)	3730	2862 €	Judo 450, gym 550	22042	45577
Longueville	3100		700					3800	
Bacqueville	851	2700 (direct)	763	10821	2800	1800 €		19735	
Luneray (pour info)	900	2210	291.38	1096 (séjours)				4497.38	

collège	Nbre élèves	montant
Auffay	778 (180 UNSS)	22042 €
Longueville	402 (97 UNSS)	10000 €
Bacqueville	322 (98 UNSS)	19735 €
CUMUL	1502	51777 €

Nous avons décidé de procéder au règlement comme suit :

collège	Versement 1	Solde été 2018
Auffay	17000 €	5042 – coût transports piscine réglés par CCTDC
Longueville	10000 €	0 €
Bacqueville	14000 €	5735 - coût transports piscine et UNSS réglés par CCTDC

Or, le gestionnaire des collèges nous a informé qu'il ne leur était pas possible de reverser la part au l'UNSS et au FSE.

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité pour fixer une nouvelle répartition comme suit :

	Nbre élèves	montant	UNSS	FSE	COLLEGE
Auffay	778 (180 UNSS)	22042 €	6000	4000	12042
Longueville	402 (97 UNSS)	10000 €	4000	2000	4000
Bacqueville	322 (98 UNSS)	19735 €	4000	3000	12735
CUMUL	1502	51777 €	14000	9000	28777

Avec versement de 50% dès à présent, le solde intervenant cet été, après déduction des éventuels transports réglés directement par la com com pour la piscine et l'UNSS.

20180612- compte de gestion 2017 ordures ménagères

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2017 « Ordures Ménagères » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

20180613- compte administratif 2017 ordures ménagères

Monsieur Cornière, Président, quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2017 Ordures ménagères, dressé par Monsieur Le Président, est approuvé à l'unanimité.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
DEPENSES			
Réalisations	4 177 707,77	114 118,04	4 291 825,81
Report	-	-	-
RàR	-	-	-
TOTAL	4 177 707,77	114 118,04	4 291 825,81
RECETTES			
Réalisations	4 063 999,76	157 175,12	4 221 174,88
Report	387 958,68	51 579,74	439 538,42
RàR	-	-	-
TOTAL	4 451 958,44	208 754,86	4 660 713,30
Résultat	274 250,67	94 636,82	368 887,49

Le président reprend la présidence

18H36 Sortie Olivier BUREAUX

20180614-Budget supplémentaire 2018 OM

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur Le Président, a approuvé à l'unanimité, par chapitre et par opération d'Investissement, le budget supplémentaire 2018 ordures ménagères comme suit :

DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	94 636.00
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
16	Emprunts et dettes assimilés		10	Dotations, fonds divers et réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement reçues	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilés	
21	Immobilisations corporelles	94 636.00			
23	Immobilisations en cours				
Total :		94 636.00	Total :		94 636.00
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
011	Charges à caractère général	234 250.00	002	Excédent de fonctionnement reporté	274 250.00
012	Charges de personnel et frais assimilés		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
022	Dépenses imprévues	30 000.00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
023	Virement à la section d'investissement		73	Impôts et taxes	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		74	Dotations, subventions et participations	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles	10 000.00			
Total :		274 250.00	Total :		274 250.00

20180615- Compte de gestion 2017 MARPA

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2017 « MARPA » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

20180616- Compte Administratif 2017 MARPA

Monsieur Cornière, Président, quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2017 MARPA, dressé par Monsieur Le Président, est approuvé à l'unanimité.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
DEPENSES			
Réalisations	383 042,72	51 786,64	434 829,36
Report	48 604,66	-	48 604,66
RàR	-	-	-
TOTAL	431 647,38	51 786,64	483 434,02
RECETTES			
Réalisations	425 603,94	72 134,96	497 738,90
Report	-	47 803,70	47 803,70
RàR	-	-	-
TOTAL	425 603,94	119 938,66	545 542,60
Résultat	- 6 043,44	68 152,02	62 108,58

Le Président reprend la Présidence.

20180617-Budget supplémentaire 2018 MARPA

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur Le Président, a approuvé à l'unanimité, par chapitre et par opération d'Investissement, le budget supplémentaire 2018 MARPA comme suit :

DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	68 152.00
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
16	Emprunts et dettes assimilés		10	Dotations, fonds divers et réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement reçues	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilés	
21	Immobilisations corporelles	68 152.00			
23	Immobilisations en cours				
Total :		68 152.00	Total :		68 152.00
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
D002		6 044.00	002	Excédent de fonctionnement reporté	
011	Charges à caractère général	2 090.00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
014	Atténuations de produits		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	8 134.00
022	Dépenses imprévues		73	Impôts et taxes	
023	Virement à la section d'investissement		74	Dotations, subventions et participations	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		75	Autres produits de gestion courante	3500
65	Autres charges de gestion courante		77	Produits exceptionnels	
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	3 500.00			
Total :		11 634.00	Total :		11634.00

20180618-Compte de gestion 2017 Lotissement MARPA

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2017 « Lotissement MARPA » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

20180619-Compte Administratif 2017 Lotissement MARPA

Monsieur Cornière, Président, quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2017 Lotissement MARPA, dressé par Monsieur Le Président, est approuvé à l'unanimité.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
DEPENSES			
Réalisations	299 231,22	261 731,13	560 962,35
Report	0,65	261 731,13	261 731,78
RàR	-	-	-
TOTAL	299 231,87	523 462,26	822 694,13
RECETTES			
Réalisations	299 231,22	299 231,22	598 462,44
Report	-	-	-
RàR	-	-	-
TOTAL	299 231,22	299 231,22	598 462,44
Résultat	- 0,65	- 224 231,04	- 224 231,69

Le président reprend la présidence

20180620-Décision modificative Lotissement MARPA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante, pour reprise des résultats du CA 2017 ; Le budget avait été voté en suréquilibre en prévision.

F D 002 : 1 € I D : 224.232 €

20180621- compte de gestion 2017 HE Bacqueville

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2017 « HE Bacqueville » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

20180622- compte administratif 2017 HE Bacqueville

Monsieur Cornière, Président, quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2017 HE Bacqueville, dressé par Monsieur Le Président, est approuvé à l'unanimité.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
DEPENSES			
Réalisations	37 880,54	32 484,03	70 364,57
Report	-	54 921,54	54 921,54
RàR	-	-	-
TOTAL	37 880,54	87 405,57	125 286,11
RECETTES			
Réalisations	37 649,75	34 014,02	71 663,77
Report	-	-	-
RàR	-	-	-
TOTAL	37 649,75	34 014,02	71 663,77
Résultat	- 230,79	- 53 391,55	- 53 622,34

Le président reprend la présidence

20180623-Subvention d'équilibre du budget HE Bacqueville

Vu le déficit de fonctionnement de 230.79 € et le déficit d'investissement de 53391.55 €,
Vu que le budget primitif est équilibré avec une subvention du budget général de 12500 €

Attendu qu'il faut rembourser la caution au locataire d'une des cellules suite à son départ,
 Attendu que les recettes annuelles ne permettent pas de dégager d'excédent,
 Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident d'allouer une subvention de 66910 € du budget général au budget HE Bacqueville.

20180624-Budget supplémentaire 2018 HE Bacqueville

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et examiné les propositions de Monsieur Le Président, a approuvé à l'unanimité, par chapitre et par opération d'Investissement, le budget supplémentaire 2018 HE Bacqueville comme suit :

DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
001	Déficit d'investissement reporté	53 392.00	001	Excédent d'investissement reporté	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	54 408.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
16	Emprunts et dettes assimilés	1016.00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement reçues	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilés	
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
	Total :	54 408.00		Total :	54 408.00
DEPENSES fonctionnement			RECETTES fonctionnement		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
D002	Déficit de fonctionnement reporté	231.00	002	Excédent de fonctionnement reporté	
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
014	Atténuations de produits		70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
022	Dépenses imprévues		73	Impôts et taxes	
023	Virement à la section d'investissement	54 408.00	74	Dotations, subventions et participations	54 408.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		75	Autres produits de gestion courante	231.00
65	Autres charges de gestion courante		77	Produits exceptionnels	
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
	Total :	54 639.00		Total :	54 639.00

20180625-Budget Gestion Générale : décision budgétaire modificative

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de prendre la décision modificative du budget général suivante :

DF 657358 (Bassins versants) + 150.322,00 € DF 62872 (HE Bacqueville) + 66.910 €
 DI 2315-130 : - 100.000,00 € DI 2031 : + 100.000,00 €
 DI 1313 : +9000 RI 1681 : +9000 €

20180626-Budget SPANC – décision modificative budgétaire

- Vu l'intégration des SPANC des syndicats d'eau Saône, Auffay Longueville-sud au 01/01/2018
- Vu le vote du CA et du budget en date du 16/04/2018 par la communauté de communes
- Vu l'obligation des SIAEPA de voter leur CA pour le 30/06/2018,
- Attendu que les chiffres d'intégration de tous les résultats ne nous ont pas été fournis pour voter un BS
- Afin de ne pas pénaliser le règlement des factures des entreprises

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de prendre la décision modificative budgétaire du Budget SPANC :

-2^{ème} tranche Saône : 4581 = +447 852.00 € 4582 = + 447 852.00 €
 -3^{ème} tranche Saône : 4581 = +260 279.00 € 4582 = + 260 279.00 €
 -9^{ème} tranche Auffay : 4581 = +37 200.00 € 4582 = + 37 200.00 €

18H55 Sortie Fabrice DUBUS
 18H57 Retour Olivier BUREAUX

20180627-FPIC - répartition

L'Etat vient de nous notifier le FPIC 2018.

René HAVARD expose que le montant du FPIC est de 1.095.077 € réparti en 376.881 € pour la com com et 718.196 € pour les communes.

La commission propose de reverser aux communes leur part, additionnée de la part communautaire, au prorata.

Puis, afin que la communauté de communes récupère sa part, il conviendra de reverser la part communautaire en prélevant sur les attributions de compensation (AC).

Cette gymnastique comptable consiste ainsi à augmenter le CIF (coefficient d'intégration fiscale), critère permettant d'optimiser la dotation d'intercommunalité de la communauté de communes (plus sa valeur est élevée, plus l'effet multiplicateur aura d'effet sur la dotation).

Ainsi, si les AC diminuent, le CIF augmente.

L'augmentation du CIF n'aura pas d'impact sur la dotation forfaitaire des communes. Par contre, la diminution des AC aura un effet positif sur les dotations de péréquation (si baisse des AC, alors baisse du potentiel financier des communes, ce qui est favorable aux attributions individuelles des dotations de péréquation).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, opte pour une répartition « dérogatoire libre » et décide que la répartition du FPIC sera en totalité aux communes, la part communautaire sera ainsi répartie au prorata des sommes de base des communes

ADMINISTRATION GENERALE

20180628-Projet territoriale de la saône - contribution

Dans le cadre du projet territorial de la basse saône, nous devons définir notre contribution.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de confirmer notre contribution à ce projet, avec intervention sur :

-requalification du front de mer

-projet environnemental et économique

-déplacement du camping et recherche du projet de substitution

-assainissement des communes de Longueuil, Saint Denis d'Aclon et Ouville la Rivière

20180629-Radars pédagogiques au collège de Longueville sur Scie

Nous sommes sollicités par les communes de Longueville sur Scie et Sainte Foy pour installer deux radars pédagogiques au niveau du collège.

Cette demande fait suite à la commission départementale de sécurité routière pour limiter la vitesse et sécuriser les abords du collège.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité donne un avis favorable.

19H39 Arrivée de Blandine DAS

20180630-Compétences Eau et Assainissement

Le Président rappelle que les statuts de notre collectivité prévoient l'exercice des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2019 (au lieu du 1^{er} janvier 2020).

Depuis, les textes semblent pouvoir évoluer et reporter la date de transfert au 01/01/2026.

Aussi, faute d'accord en commission mixte paritaire, l'assemblée nationale examinera le texte du Sénat avec une forte chance que le texte initial devienne définitif.

Donc, le transfert pourrait être obligatoire au 01/01/2026 au lieu du 01/01/2020 si :

-compétences non encore exercées ou non prévues en 2019

-et action de la minorité de blocage avant le 01/07/2019 (au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale de la communauté de communes)

Le Président expose que suite au questionnement de certains délégués, et/ou présidents de syndicat, il a souhaité en totale transparence que cette question soit de nouveau débattue.

Et d'ajouter qu'afin de préparer sereinement la transition, il est important que cette question soit tranchée définitivement.

Il précise qu'une note récente de la Préfecture indique :

- tout d'abord, il paraît difficile de reporter l'exercice de cette compétence au 1er janvier 2020, puisqu'en l'état actuel des textes, cette compétence deviendra **obligatoire** à cette date.

- par ailleurs, il n'est pas possible de restituer ces compétences aux communes. En effet, les communautés de communes avaient un délai d'un an à compter de leur fusion pour restituer les compétences optionnelles aux communes. La CC Terroir de Caux a décidé d'exercer ces 2 compétences, et ceci étant actées par arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 modifié par arrêté du 23 novembre 2017, il n'est donc plus possible de les restituer aux communes, le délai étant passé.

Malgré une minorité demandant le vote à bulletin secret, le Président accepte de faire voter à bulletin secret.

Après vote, par 43 voix contre 34, 3 nuls et 1 blanc, l'assemblée décide de reporter la date d'application des compétences obligatoires eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Président précise que ce vote devra être entériné par une délibération des communes, suivant la règle de la majorité qualifiée.

20180631-Tarif des transports scolaires

La Région nous a indiqué de sa nouvelle politique de gestion des inscriptions aux transports scolaires.

Une majoration de 20 € sera opérée pour les personnes s'inscrivant hors délai.

Il faut donc revoir notre délibération qui fixait la participation des familles et ne fixer que la part communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de confirmer une prise en charge de 65 € pour les enfants scolarisés dans les collèges, 0 € à partir du 3^{ème} enfant, la participation des familles appelée sera basée sur le montant fixé par la Région et déduction de la part communautaire.

20180632-Conventions pour les transports scolaires – Bray Eawy et les Grandes Ventes

Sur le collège de Longueville sur Scie, une convention intervient avec la commune des Grandes Ventes pour, notamment, la participation au transport scolaire.

La communauté de communes Bray Eawy nous a sollicités car elle a pris la compétence transports scolaires et souhaite apporter un soutien de 80 € aux familles sur le titre de transport (130 €).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

-signer la convention avec la communauté de communes Bray Eawy à intervenir pour la prise en charge des transports scolaires en lieu et place de la commune des Grandes Ventes,

-fixer la prise en charge de 80 € pour les enfants des Grandes Ventes scolarisés au collège de Longueville sur Scie, 0 € à partir du 3^{ème} enfant, la participation des familles appelée sera basée sur le montant fixé par la Région et déduction de la prise en charge fixée.

-signer un avenant à la convention avec la commune des Grandes Ventes pour déduire leur participation qui était due au titre des transports scolaires.

20180633-Tarifs Ludisports

Le 12 juin 2017, nous avons délibéré pour fixer la participation des familles au dispositif Ludisport à 30 €/an.

Le texte de la délibération pouvant prêter à confusion pour la rentrée prochaine, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de délibérer en fixant le tarif Ludisport à 30 €/an/enfant à compter de la rentrée 2018/2019

20h16 Sortie François POINTEL

20180634-Tarifs animations adultes – Gym douce

L'activité gym douce étant équilibrée financièrement, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de reconduire les tarifs jusqu'à un nouvel examen de la commission, notamment dans le cadre de Ludisports + (25€/trimestre)

20180635-Pacific vapeur aux journées du patrimoine – tarif des billets

A l'occasion de la venue de la Pacific Vapeur à l'occasion des journées du Patrimoine, il convient de déterminer le prix de vente des billets.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de fixer les tarifs comme suit :

-30 € le billet transport aller-retour

-35 € la formule tout-compris (transport, déjeuner et visite)

20180636-RGPD – nomination d'un DPO et mutualisation

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Chaque collectivité doit nommer un DPO (Data Protection Officer – OPD Officier de protection des données). Charles ROGISTER sera nommé pour notre collectivité en qualité de DPO.

Les missions du DPO consistent à informer, conseiller et former le personnel. Il leur précise les obligations qu'ils doivent respecter et contrôle la bonne application. Il coopère avec la CNIL dont il est un interlocuteur privilégié.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec les communes présente un intérêt certain.

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité.
Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

20H28 Sortie J Christophe DALLE, Elisabeth BACHELET et Michel PILLON

20180637-RH – modification du tableau des effectifs

Suite à notre rencontre avec la CAF le 18 avril dernier, dans le cadre de la création du RAM, nous avons l'obligation d'augmenter nos séances d'animation auprès des assistants maternels (aujourd'hui, une séance par semaine et deux par quinzaine, nous devons passer à deux par semaine) ce qui engendre une augmentation du nombre d'heure d'animation, et de préparation des agents du service social d'un minimum de 3h30/ semaine, je propose donc pour Clémence Delaunay d'augmenter son poste de 3h/semaine (de 32h semaine à 35h) et 0h30 sur le poste d'Alexandra Lachèvre qui est à 25,90h/ semaine (25.90h + 0h30 =26.20h) à partir de septembre 2018.

Par ailleurs, le service animation en charge des centres aérés, Ludisports, ...est doté à ce jour de 4 agents.

Sur ex Varenne et Scie, pour faire cette même mission, il y avait 1.8 agents.

Compte tenu du développement par 5, des réglementations de plus en plus drastiques, de l'étendue du territoire, le nombre de 4 agents est largement insuffisant

Si le ratio propose 9 agents (1.8 x5), je vous propose un total de 6, soit la création de 2 postes adjoint d'animation à 35h/s.

Ces 2 nouveaux postes supprimeront ainsi 2 postes de directeurs ou adjoint de centre en février, avril, juillet et toussaint. Le temps de travail réparti sur ces postes est de 6 mois.

S'ajoute quelques séances Ludisports, le financement de coordination dans nos diverses actions, les dépassements horaires, cela revient donc à financer 0.6 poste.

A noter que dans notre équipe, un agent est à 80%.

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

20180638-Comité technique : fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses article 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 59 agents,

Considérant que l'effectif des représentants titulaires du personnel peut être compris entre 3 et 5,

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de :

- Fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel, chaque titulaire ayant un suppléant,
- Maintenir le paritarisme numérique et fixer à 3 le nombre de représentants titulaires de la Communauté de Communes, égal à celui des représentants du personnel titulaire (chaque titulaire a également un suppléant)

20180639–SPA Dieppe – renouvellement de la convention et subvention

Je vous propose de renouveler la convention de partenariat avec la SPA de Dieppe pour les communes de Ex Saane et Vienne et ex Varenne et Scie (convention jointe en annexe)

La contribution est fixée à 0,50 €/hab (comprenant uniquement les communes concernées), soit 11145 €.

Les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité et autorisent Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Questions et informations diverses

*Projet de salle multimodale et siège communautaire

Dans le cadre du projet de salle multimodale et siège communautaire, une commission composée des vice-présidents va se réunir afin de définir les besoins.

*réunions

	Bureau	AG
18h	10/09	25/09
18h	18/10	08/11
18h	29/11	12/12

*Inauguration des travaux d'extension et rénovation du gymnase Gauthier Giffard de Longueville sur Scie : 07/09 16h

*Fin des travaux du nouvel office de tourisme à Auffay prévu le 19 juin, reporté suite aux inondations.

*Appel d'offres pour les travaux de voirie en cours, les premiers travaux devraient débuter début juillet.

*Point sur GEMAPI et modification des statuts des syndicats de bassins versants

*Lettre du SMITVAD informant de la réunion des 3 syndicats du 20 avril dernier (jointe à la convocation)

20180640-Financement de l'apprentissage en France

La Région nous interpelle sur le bouleversement complet du financement de l'apprentissage en France annoncé par le Gouvernement le 09 février 2018. Le projet de loi en cours de débat au parlement prévoit notamment de transférer des Régions à l'Etat et aux branches professionnelles la gestion de cette compétence et la fixation de son coût au contrat.

Cette recentralisation-privatisation de cette importante politique publique à destination des jeunes occulte le travail de proximité mené sur les territoires en lien avec le besoin des entreprises :

- En liant le financement de l'apprentissage au nombre de contrats d'apprentissage, les CFA les plus petits s'en trouveront fortement impactés ;
- Les régions verront leurs moyens passer de 1,6 milliards d'euros à 250 millions d'euros et ne seront quasiment plus en mesure d'intervenir ;
-

Ainsi, plus de 40 VFA sont menacés de disparition en Normandie et les autres seront plus exposés encore à la conjoncture économique !

Sur proposition de la Région,

Le Conseil communautaire ne pouvant se résoudre à la disparition sur des pans entiers de notre territoire de sections d'apprentissage qui préparent nos jeunes à des diplômes de qualité et à des emplois de proximité,

Décide à la majorité, 3 contre, 4 abstentions, de demander aux parlementaires normands d'intervenir et d'amender le projet de loi, et notamment de prévoir que les Régions continuent à disposer des moyens nécessaires au soutien des CFA des territoires.

Le présent vœu sera transmis au Président de la République, au Premier ministre et aux parlementaires de notre territoire.

La séance est levée à 20h45

Le Président
M. Jean-Luc CORNIÈRE